



**GRAND
BELFORT**
Direction du Cycle de
l'Eau
Conformité – S.P.A.N.C.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRÔLE REGLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

CONTROLE DE BONNE EXECUTION

A compléter, signer et adresser à Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Par mail : dea-conformite-spanc@grandbelfort.fr

• **Type de bien à contrôler :**

- Immeuble à usage d'habitation seulement Local commercial
- Immeuble à usage d'habitation avec local à usage commercial
- Autre (à préciser) :

• **Adresse du bien à contrôler :**

Code postal : Commune :

N° de lot si l'ensemble à contrôler fait partie d'une copropriété :

Cadastre : Section : Parcelle :

• **Coordonnées du (des) propriétaire(s) :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone / Portable : @mail :

• **Coordonnées du (des) syndic(s) de copropriété obligatoire pour les immeubles collectifs :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone / Portable : @mail :

• **Coordonnées pour transmission de la facture et du rapport :**

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Modalités du contrôle :

Pour permettre le contrôle il vous est demandé de :

- être présent ou donner mandat à un représentant dûment habilité pour assister au contrôle. **En cas d'absence ou de départ de cette personne durant le contrôle d'assainissement, ce dernier sera immédiatement annulé ou interrompu, le rapport ne sera pas délivré et le montant du contrôle restera dû.**
- rendre accessible tous les regards (eaux usées, eaux pluviales, chéneaux, ...) ainsi que toutes les installations, etc...
- la responsabilité du Grand Belfort ne pourra pas être engagée suite à des erreurs de diagnostic liées à des regards non ouverts / non rendus accessibles.
- permettre un accès à l'eau potable à l'agent en charge du contrôle. Ce dernier n'est pas habilité à manipuler les vannes et robinetteries de l'habitation. Ces manœuvres seront réalisées par le propriétaire ou son représentant et sous leur seule responsabilité. En cas de fuite ou de dysfonctionnement de l'installation, la responsabilité du Grand Belfort ne pourra être engagée, sauf en cas d'erreur manifeste du contrôleur.
- mettre à disposition du Grand Belfort les plans de l'installation ainsi que tout document permettant de faciliter le travail de recherche des équipements composant le système d'assainissement.
- le cas échéant, tenir à disposition du contrôleur les justificatifs relatifs à ses équipements (déclaration du puits en mairie, justificatifs d'entretien) ainsi que les documents administratifs relatifs aux servitudes de canalisation.

Evaluation de la conformité :

La conformité de l'installation d'assainissement sera évaluée sur la base du règlement d'assainissement non collectif du Grand Belfort ainsi que du règlement d'assainissement collectif du Grand Belfort en cas de raccordement des eaux usées traitées et/ou des eaux pluviales au réseau public du Grand Belfort. Ces règlements ont été adoptés lors du conseil communautaire du 12 octobre 2023 et sont consultables sur le site du Grand Belfort ou sur demande auprès de la Direction du Cycle de l'Eau.

Facturation :

Pour le contrôle objet de la présente demande, **le propriétaire s'engage à régler la somme correspondant au type de contrôle demandé.** La facture lui sera adressée par le Service Gestion Comptable Belfort I.

Fait à _____, le _____

Le propriétaire

Lu et approuvé bon pour accord

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour gérer les installations d'assainissement non collectif. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Les agents en charge de la conformité assainissement
- Les agents en charge de l'émission des factures.
- Le sous-traitant en charge de la vidange (pour les usagers ayant souscrit une convention) [coordonnées]

Les données sont conservées pendant jusqu'à la vente du bien.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@grandbelfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.